

DEPARTEMENT DU VAR
COMMUNE D'ARTIGNOSC SUR VERDON

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU MAIRE
N° 2023-04-014

**OBJET : REFECTION ET AMENAGEMENT DU TERRAIN DE TENNIS MUNICIPAL
ET DU TERRAIN MULTISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune d'ARTIGNOSC - SUR - VERDON,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu, la délibération du conseil municipal N° 2020-12-052, du 04 décembre 2020, portant délégations consenties à Monsieur Serge CONSTANS, Maire d'ARTIGNOSC-SUR-VERDON, par le conseil municipal, dans un souci de favoriser une bonne administration communale ;

Considérant, le projet de réfection et d'aménagement du terrain de tennis et du terrain multisports du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON ;

Vu, la proposition de la SAS LS construction (devis N°D-20230300004) ;

Vu, le plan de financement de ce projet d'extension ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet et le plan de financement pour la réfection et l'aménagement du terrain de tennis et du terrain multisports du village d'ARTIGNOSC SUR VERDON comme énoncé ci-dessous :

| | |
|---|---------------|
| Coût de la rénovation et des aménagements : | 6 210,00 € HT |
| Fonds d'Investissement Cantonal : | 4 968,00 € HT |
| Autofinancement de la commune : | 1 242,00 € HT |

Article 2 : de solliciter l'aide du département pour l'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Investissements Cantonal la plus élevée possible, afin d'alléger la part communale dans le financement de ce projet ;

Article 3 : Madame la secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de BRIGNOLES ;
- à Monsieur le Président du Département du Var ;
- à Madame le Chef du Service de Gestion Comptable de la collectivité ;

Fait à ARTIGNOSC sur VERDON, le 25 avril 2023

Le Maire, Serge CONSTANS



Accusé de réception

ID : 083-218300051-20230425-DM202304014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Sous Préfet :

Notifiée

Publiée sur le site internet le :

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération et rappelle que conformément aux termes de l'article R.421-1 du code de justice administrative, elle peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de TOULON, par voie postale au 5 rue Racine - CS40510 - 83041 TOULON Cedex 9, ou par voie dématérialisée sur l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

**Devis n° D-20230300004**

Date : 26-03-2023

SAS LSconstruction
114 chemin de la tour
83630 Régusse - France
Capital de 50000 €
Siret : 81981614100017
Tel : 0763037919
Email : schaefer.loic@orange.fr

Mairie d'Artignosc
Les Planets
83630 ARTIGNOSC SUR VERDON
France
N/A

Objet : Réfection grillage terrain de sport

| Désignation | Qté | PU HT | TVA | Total HT |
|---|---------|----------|---------|------------|
| Dépose des poteaux abimés 30 € Carottage et extraction 110 € Fourniture et pose de nouveaux poteaux + peinture 180€ | 13,00 U | 320,00 | 20,00 % | 4 160,00 € |
| Remplacement d'une partie du grillage H 4m (achat rouleau de grillage 990 € hors livraison) | 1,00 U | 1 300,00 | 20,00 % | 1 300,00 € |
| Plot béton | 1,00 U | 750,00 | 10,00 % | 750,00 € |

| Base HT | Taux | TVA |
|------------|---------|------------|
| 5 460,00 € | 20,00 % | 1 092,00 € |
| 750,00 € | 10,00 % | 75,00 € |

| | |
|------------------|-------------------|
| Total HT | 6 210,00 € |
| Total TVA | 1 167,00 € |
| Total TTC | 7 377,00 € |

Date d'échéance : 26-03-2023 (A réception)

Durée de validité : 30 jours

En cas de retard de paiement, application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ selon l'article D. 441-5 du code du commerce.

| | |
|--------------------|-------------------|
| NET A PAYER | 7 377,00 € |
|--------------------|-------------------|

Bon pour accord le :**Signature**